

Deux grandes nouvelles que vous attendiez depuis longtemps

Enfin la séance d'affectation aura dorénavant lieu en JUIN !

Des vacances estivales en connaissant votre lieu d'affectation pour la rentrée!

Pour le service direct aux élèves (SDÉ) :

Elles auront lieu dans les 2 premières semaines de juin toujours par internet pour les PEH, éducatrices en service de garde, techniciennes en service de garde, techniciens et techniciennes en éducation spécialisée.

Cafés-rencontres pour être bien informé seront organisés

À mettre bientôt à votre agenda les dates de ces cafés-rencontres. Dès qu'elles seront déterminées, elles vous seront transmises.

Le SPSEARN tiendra des rencontres avec tout le personnel concerné par classe d'emploi (SDG, TES, etc.) par la nouvelle formule des séances d'affectation tenues en juin.

Ces rencontres auront pour objectif de vous transmettre, toutes les informations nécessaires sur la séance d'affectation virtuelle de juin 2022, et vous permettre de poser vos questions.

Les sujets suivants seront discutés :

- ✓ Les établissements et l'organisation des services mise en place.
- ✓ Les tâches liées aux divers postes que vous convoitez ainsi que ceux avec des caractéristiques particulières.
- ✓ Les nouvelles étapes de la séance d'affectation pour le secteur direct aux élèves.
- ✓ Vos obligations de salariés (présences aux dates de séances prévues et autres).
- ✓ La possibilité de vous inscrire sur autant de postes que vous désirez, etc.



La convention collective 2020-2023 est signée et appliquée

Facile d'accès vous pouvez la consulter en ligne. Voici les liens utiles:

- ✓ www.spsern.lacsq.org, cliquez sur « Convention 2020-2023 ».
- ✓ Sur le site de la CSQ, sous « convention collective FPSS ».



Références à consulter dans votre convention collective :

CHAPITRE 7-0.00 MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET SÉCURITÉ D'EMPLOI pages 110 à 159

7-1. 00 Mouvements de personnel.....	110
7-2.00 Mise à pied temporaire ou périodique.....	124
7-3.00 Sécurité d'emploi.....	127
7-4.00 Accident du travail et maladie professionnelle.....	150
7-5.00 Incapacité partielle.....	156
7-6.00 Travail à forfait	157
7-7.00 Organisation du travail.....	159

Carte de membre électronique

Votre exécutif est arrivé en 2022 avec des cartes de membres électroniques. Y êtes-vous arrivé aussi?

Si vous n'avez pas encore signé votre carte vous devez, soit :

1. Ouvrir le courriel su SPSEARN (dans un délai de 7 jours max.) envoyé dans votre boîte de réception CSSRDN et suivre les instructions.
2. Appeler au 450-432-3883.



Retour après une semaine de relâche plus que mérité!

Toutes nos pensées positives ont été pour vous. Nous espérons vivement que vous avez été en mesure de bien décompresser.

Vous aimeriez partager avec nous vos activités durant la semaine de relâche, envoyez-nous vos photos sur notre « Messenger » avec une brève description et elles seront publiées dans notre prochaine édition du Contact.

Nous serions heureux de partager vos beaux et de bons moments!



Une fenêtre sur votre vice-présidente à la CNESST, Sylvie Bacon



Élue au sein de l'exécutif en 2019, Sylvie Bacon est votre référence en matière de santé et sécurité au travail.

Votre vice-présidente à la CNESST travaille en prévention, pour vous. Elle participe à divers comités locaux et provinciaux. De plus, elle soutient quotidiennement les membres.

Vous êtes victime d'accidents ou incidents au travail, elle vous rappelle que c'est d'abord votre responsabilité de compléter le document « Rapport d'incidents, accidents » et de consulter un médecin dans les plus brefs délais possibles.

N'oubliez pas vous serez protégé en faisant toutes les démarches nécessaires, parce qu'une blessure mineure peut s'aggraver avec le temps. Il est très important d'informer le médecin que votre blessure a eu lieu au travail. Donc, il pourra adapter vos traitements à votre condition.

Sylvie Bacon est votre personne-ressource au sein du SPSEMN en matière de CNESST, elle vous accompagnera tout au long des démarches dans votre dossier. Parmi les services offerts par le syndicat en matière de santé-sécurité, vous avez la possibilité d'être représenté par un procureur et si des expertises médicales sont requises, nous avons les ressources nécessaires. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec elle au 450-432-3883.

Un de vos droits grâce à votre convention collective

CHAPITRE 1-0.00 BUT DE LA CONVENTION, DÉFINITIONS (...)

1-1.00 BUT DE LA CONVENTION

1-1.01

La convention a pour but d'établir des rapports ordonnés entre les parties, de déterminer les conditions de travail ainsi que d'établir des mécanismes appropriés pour le règlement des difficultés qui peuvent survenir.

Dans le besoin un grief peut être déposé :

1-2.12 Grief

Toute mécontente relative à l'interprétation ou à l'application de la convention.

ANNEXE 16 ARBITRAGES DE GRIEFS

Médiation préarbitrale

Le centre de services et le syndicat peuvent s'entendre pour procéder à une médiation pré arbitrale de certains griefs.

La médiatrice ou le médiateur tente d'amener les parties à un règlement.



Prévention en santé physique et mentale



Offert par le CSSRDN, « Lifespeak » est votre tout dernier outil d'aide personnel en santé physique et mentale. Vous recevez le lien sur votre courriel CSSRDN. Nous vous invitons à consulter le site régulièrement.

Périodiquement, retrouvez des thèmes intéressants qui sauront répondre à vos besoins.

Lifespeak : <https://cssrdn.lifespeak.com>

Thème de mars: La nutrition

L'Exécutif du SPSEMN

Brigitte Beaudry
Présidente

Stéphanie Tremblay
Vice-présidente au
secrétariat et à la
trésorerie

Sylvie Bacon
Vice-présidente à la
CNESST

Sylvie Levert
Vice-présidente aux
relations de travail et
aux communications